
RÉSEAU DES ÉMETTEURS FRANÇAIS UNION FRANÇAISE DES RADIOAMATEURS

Union sans but lucratif regroupant les radioamateurs, arrêté du 3/1/1994, reconnue d'utilité publique, décret du 29/11/1952
Section française de l'Union Internationale des Radioamateurs (I.A.R.U.)
Siège social : 32 rue de Suède, 37100 TOURS - Services administratifs : BP 7429 - 37074 TOURS CEDEX 2 - Tél : 02 47 41 88 73

COMMISSION DES CONCOURS

IARU VHF

RÈGLEMENT

DATES ET HORAIRE

Le contest débute le premier samedi de septembre à 1400 UTC et s'achève le dimanche à 1400 UTC

BANDE

144 MHz uniquement

REPORTS

RS(T) + numéro du QSO à partir de 001 + QTH locator.

POINTS

1 point par kilomètre.

TOTAL

C'est la somme des points.

CLASSEMENTS - RECOMPENSES

Mono-opérateur (station opérée par un seul opérateur sans assistance pendant le contest) et multi-opérateurs, français et européen.

Un diplôme sera remis au premier de chaque classement (mono ou multi) pour chaque classe de puissance.

COMPTE-RENDU

Informatisé : compte-rendu, au format IARU « reg1test ».

ENVOI

Au plus tard le deuxième lundi qui suit le concours, au correcteur via la page de téléchargement:

<http://concours.r-e-f.org/tools/upload/thf.php>

CONDITIONS DE PARTICIPATION

En participant à ce concours, le concurrent s'engage à en respecter le règlement, les règles communes et conseils pour tous les concours français, les conditions de son autorisation, et les règles de courtoisie en usage entre les radioamateurs. Le concurrent s'en remet aux décisions du jury en cas de différend.